

FACTSHEET / DESCRIPTION DU COURS

Désignation :	OPÉRATEUR/TRICE PEMP IPAF	
Durée :	1 Jour	50% Théorie/ 50% Pratique
Preise :	1 Catégorie 2 Catégories toutes les catégories Déjeuner et matériel de cours	CHF 550.- CHF 590.- CHF 630.- incl.
Lieux de formation :	Dans toute la Suisse, sur 15 sites ou individuellement	
Certificat :	Carte d'identité au format carte de crédit, valable dans toute la Suisse	
Reconnaissance :	IPAF / OACP	
Pouvoir :	Permet l'utilisation de plates-formes de travail élévatrices	
Validité :	A vie -avec recommandation pour le CR après 3 ans	

Formation

Les plateformes élévatrices mobiles de personnel font partie des moyens les plus sûrs et les plus efficaces pour effectuer des travaux exigeants en hauteur dans des endroits difficiles d'accès.

Leur utilisation nécessite un équipement adéquat et une formation approfondie.

Public cible

Opérateurs/trices de plateformes élévatrices mobiles de personnel.

Objectifs

- ⇒ L'employeur remplit les obligations légales et actuarielles conformément à l'Ordonnance fédérale sur la prévention des accidents (OPA, 832.30 / art. 8, 49).
- ⇒ Les participant(e)s apprennent à utiliser en toute sécurité les plateformes élévatrices mobiles de personnel de toutes les catégories d'appareils.

Contenu

- ⇒ Bases légales, obligations et responsabilités
- ⇒ Particularités, différences et caractéristiques spécifiques des engins
- ⇒ Risques et dangers avec des machines
- ⇒ Contrôle visuel et de fonctionnement des appareils
- ⇒ Bases de la sécurité du travail
- ⇒ Exécuter des travaux dans la pratique
- ⇒ Manipuler, positionner et conduire

Coût et durée

- ⇒ De CHF 550.- (catégorie 1) à CHF 630.- (toutes les catégories).
- ⇒ Reconnaissance OACP pour chauffeurs : CHF 50.- (délai d'inscription min. 14 jours avant le début de la formation)
- ⇒ 1 jour (théorie et pratique ½ journée chacune)

Conditions

- ⇒ Être âgé d'au moins 18 ans (exceptions possibles selon Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs OLT 5 art. 4 al. 4)
- ⇒ Être en bonne santé physique et psychique
- ⇒ Ne pas être sujet au vertige
- ⇒ Des compétences linguistiques suffisantes dans la langue nationale de la région concernée sont exigées.

Clôture et validité

- ⇒ Opérateur/trice de plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP)
- ⇒ Valable dans toute la Suisse sans limitation ; il est vivement recommandé de suivre un cours de répétition au plus tard après trois ans !

Centres de formation

- ⇒ UP Group possède plusieurs sites de formation modernes répartis dans toute la Suisse
- ⇒ Un juste équilibre entre la théorie et la pratique, avec des locaux de formation et un parc de machines appropriés, vous garantissent une formation solide.
- ⇒ Au besoin, nous formons volontiers vos collaboratrices et collaborateurs dans vos locaux. N'hésitez pas à prendre contact avec nous !

Méthodes

- ⇒ Le cours de formation comprend un volet complet théorique et pratique.
- ⇒ Le déroulement du cours est fixe et comprend ½ journée de théorie le matin et ½ journée de pratique l'après-midi.
- ⇒ La théorie et la pratique sont validées chacune par un examen
- ⇒ Des formateurs/trices certifié(e)s de l'IPAF, orienté(e) vers la pratique et possédant une longue expérience, transmettent leurs vastes connaissances spécialisées.

Documents

- ⇒ Documents de formation
- ⇒ Certificat et carte d'opérateur/trice IPAF